
Tarifs annuels dès août 2025

Elèves domiciliés dans le canton de Vaud et de moins de 20 ans et apprentis/étudiants jusqu'à 25 ans

S'initier à la musique

Initiation musicale	Frs 580.- (Frs 290.- semestre)
Initiation flûte à bec	Frs 580.- (Frs 290.- semestre)

Cours théorique

Solfège – cycle 1 & 2	Frs 325.- (Frs 163.- semestre)
Solfège – cycle 3	Frs 432.- (Frs 216.- semestre)

Cours instrumental individuel

30 minutes	Frs 1100.- (Frs 550.- semestre)
40 minutes	Frs 1300.- (Frs 650.- semestre)
50 minutes	Frs 1500.- (Frs 750.- semestre)
60 minutes	Frs 1700.- (Frs 850.- semestre)

Musique d'ensemble

Musique de chambre, groupe, ensemble de jeunes etc... : offert aux élèves inscrits à un cours individuel.

Cours adultes

Cliquez [ICI](#)

Le tarif minimum est fixé par la FEM

Une aide individuelle peut être obtenue auprès de la commune de domicile de l'élève.

Prière de se référer au règlement communal concernant les aides individuelles pour les études musicales.

Rabais et conditions particulières

Les subventions accordées par la Fondation des Jurats ainsi que par les communes de Ballaigues et de Vallorbe permettent à la société « La Lyre Vallorbe-Ballaigues » d'offrir un tarif préférentiel. Dépendant du budget de l'école, ce rabais ne peut pas être garanti chaque année.

Rabais

Cours individuels par semestre

30 min Frs 100.-

40 - 50 - 60 min Frs 120.-

Rabais famille -50% pour le 2e enfant et les suivants (cours individuel uniquement)

Informations complémentaires

But de l'école

Le but de l'Ecole de Musique (ci-après nommée EM) est d'offrir un enseignement musical de qualité. L'EM a été créée afin de former une relève et ainsi assurer l'avenir de la société de musique.

Instruments

L'élève est responsable de son instrument et du matériel mis à disposition. La perte ou la réparation, provenant du manque de soins ou de la négligence, sera facturée. Toutes les réparations seront exécutées par un spécialiste mandaté par l'EM. Personne d'autre n'a l'autorisation d'intervenir sur les instruments propriété de l'EM.

Ecolages

Une facture est envoyée au début de chaque semestre. Il est toutefois possible de l'acquitter en plusieurs versements (en informer le responsable de l'EM par écrit).

Musique d'ensemble

L'entrée à l'ensemble des jeunes est, en principe obligatoire et se fait en accord avec l'enseignant, les parents, et le responsable du site. L'ensemble des jeunes répète durant tout ou partie de l'année selon l'agenda des concerts / manifestations. L'ensemble des Jeunes est un cours offert aux élèves de l'école.

Concours des solistes

Les élèves de l'EM sont encouragés à participer au Concours des Solistes et Petits Ensembles organisé chaque année dans le cadre du Giron ainsi qu'au Concours Vaudois des Solistes et Petits Ensembles (CVSPE) qui se déroule courant novembre. La participation à ces concours est décidée en accord avec l'élève, ses parents et le professeur. Les frais d'inscriptions sont réglés par l'école de musique.



Camp de musique

La Société cantonale des musiques vaudoises (SCMV) organise chaque année un camp d'une semaine pour les écoles de musique du canton de Vaud. Les frais d'inscriptions sont pris en charges par les parents. Dans la mesure de ses capacités, l'école de musique se réserve le droit de participer ou non aux frais en guise d'encouragement. Les informations concernant l'organisation de ce camp vous seront transmises par courrier ou par e-mail.

